

Mairie de Guzargues
Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2002 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents: Mme BARTHES Mariette, FLORES Christiane, REDO Christine,
MM COURTIEU Yves, ANTOINE Pierre, BONANNO Eric, BONNET Jérôme,
MALCHIRANT Thierry, MELOTTE Jacques.

Absents : Mme VIDAL Patricia, M. ACCARDO Gérald.

BOC

1 – Compte rendu de la séance du 08 Juillet 2002

Le compte rendu de la séance du 08 Juillet 2002 est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision Modificative Budgétaire n°1/2002

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1/2002 en M14 et M49 suite à la Commission des Finances du 10/10/2002.
Décision modificative n°1/2002 approuvée à l'unanimité.

3 – Communauté de Communes du Pic St Loup

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de statuts de la Communauté de Communes du Pic St Loup ainsi que les conditions de transfert des zones d'activités dans la compétence communautaire.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes du Pic St Loup ainsi que les conditions de transfert des zones d'activités dans la compétence communautaire.

4 – Acquisition SAFER

Suite aux différents entretiens avec Madame ROBIN Céline, tous les malentendus relatifs à ce dossier ont été levés et un accord est intervenu sur les bases suivantes :

- 1 - Acquisition par la commune de l'ensemble des parcelles de Mr DURAND Georges mises en vente par la SAFER.
- 2 - Rétrocession d'une partie de la parcelle AL60 pour une contenance de 39a40ca à Madame ROBIN Marie-Thérèse en échange des parcelles AL 52 et AL 56 d'une contenance de 39a40ca.

5 – Urbanisme

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rencontrer la D.D.E. afin de relancer la procédure de modification du P.O.S.

6 – Restauration du tableau St Michel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Mme CIRCHIRELLO Carole, restauratrice, pour la restauration du tableau St Michel d'un montant de 5 809 €uros H.T. (non compris la restauration du cadre). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention aux Monuments Historiques pour la restauration de ce tableau.

7 – Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Conseil Municipal décide d'émettre un sursis à statuer sur ce dossier.

8 – Questions diverses

Dossier SCI LE MAS : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par Maître MARGALL concernant le dossier pénal en cours. Le Tribunal a fixé une consignation de 1000 €uros à verser au Tribunal Correctionnel avant le 30 novembre 2002, faute de quoi l'action sera déclarée irrecevable. Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de verser cette consignation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30 .

**Le Maire
Yves COURTIEU**